

CHSCT du 13 octobre 2020

Déclaration liminaire

Alors que dans le monde, la pandémie a privé 400 millions de personnes – dont une majorité de femmes – de leur emploi, et plongé un demi-milliard de personnes dans la pauvreté, les grandes entreprises elles, ont su tirer profit de la crise.

Dans un rapport publié le 10 septembre, Oxfam dévoile que 32 multinationales ont enregistré cette année une hausse spectaculaire de leurs profits : soit 109 milliards de dollars de plus que leurs bénéfices moyens réalisés au cours des quatre années précédentes. Une large partie de ces bénéfices a été ou sera reversée aux actionnaires.

En France, dans un contexte social où le chômage et la précarité s'installent dans un climat rendu plus anxiogène avec la crise sanitaire, il est urgent que les services publics soient les garants de la justice sociale et de l'égalité des citoyens. Il faut pour cela, augmenter les moyens alloués à l'hôpital, à l'école, à l'université, aux demandeurs d'emplois notamment les jeunes, pour la recherche mais aussi bien sûr au ministère des finances plutôt que de réduire toujours plus leurs capacités à répondre aux besoins de la population et surtout des plus fragiles.

Septembre 2020, le gouvernement tente de nous placer dans un coma artificiel pour mieux utiliser nos peurs, de celles qui empêchent de voir clair, aujourd'hui comme hier.

Le plan de relance annoncé par le premier ministre Castex n'est qu'un énième plan de continuité. Pas un mot sur les fragilisés de la crise, les sans-emplois, rien sur notre indépendance économique dans des filières stratégiques, rien sur les licenciements boursiers facilités par la loi ni sur les délocalisations qui s'accroissent, rien sur les nouvelles formes de travail synonymes d'esclavage moderne, et bien sûr, accélération de la casse des services publics, de la Sécurité sociale et de l'assurance chômage. Alors que l'on nous alarme un peu plus tous les jours sur la pandémie, rien sur la suppression du jour de carence dans la période (même si nous continuons à revendiquer son abrogation totale, pour le public comme pour le privé)

Ce service public, dont tous vantent le rôle fondamental, mais qui va être la cible privilégiée dans les mois à venir. En effet, le fameux « quoi qu'il en coûte » de Macron, ce sont les salariés, les privés d'emploi, les jeunes et les retraités qui vont le payer. Les milliards de cadeaux au Medef en sont la preuve. Nous savons déjà, que les tenants du capital et leurs supplétifs vont ressortir le discours de la dette pour justifier les coupes claires dans le fonctionnement des services publics.

Les emplois, les missions des administrations de Bercy demeurent des cibles privilégiées. 2165 suppressions d'emplois en 2021, c'est trois fois Bridgestone. Faisant fi des besoins des usagers, à grands coups de communication auprès des élus, certains de nos directeurs, ont continué d'œuvrer en silence en préparant pour les collègues, une rentrée indécente au regard de cette crise sanitaire et de l'investissement dont ils ont fait preuve ces derniers mois, et tout ceci après le vol des congés et ARTT et la gestion inadmissible de la prime Covid dans certaines directions.

A tout cela s'ajoute de plus en plus fréquemment pour nos collègues la perte d'intérêt de la mission exercée due à la transformation du processus de travail, avec l'industrialisation des tâches, le stress lié au surtravail pour cause d'effectifs insuffisants, de télétravail non étudié, la lassitude générée par l'obligation de prolonger son activité à cause des annuités manquantes, de la reconnaissance des qualifications et de la culture de service public battus en brèche par l'idéologie dominante ?

Les douaniers, vos douaniers, M. le Président, en sont la parfaite illustration : depuis le sinistre plan stratégique douanier de 2018, ce ne sont que coups, reculades et abandons de missions. N'en jetez plus, la coupe est pleine : fermeture de structures, statut open bar de l'OEA, entraves au contrôle avec la loi Essoc, inflation vertigineuse des remboursements, loi Dussopt sur le statut

des fonctionnaires, retraites, abandon de mission avec le rapport Gardette et la perte de la quasi-intégralité de la fiscalité... La cour des Comptes synthétise et propose dans son rapport de Septembre 2020 la lente agonie de la douane : nécessité de flexibiliser les recrutements, transferts des missions TIFCE et TICPE voire de la compétence vitivinicole, nécessité de recentrer les missions sur les flux de marchandises...et de personnes (!), réflexion sur l'accompagnement des sociétés et du secteur du tabac, synergies avec les autres administrations... Bref, nous en sommes à choisir les cantiques d'un enterrement annoncé. Les douaniers ont compris qu'ils seraient sacrifiés sur l'autel de la nécessité néolibérale ! Leur resteront des missions « recentrées ». Vous savez, comme les missions Frontex, si bien symbolisées par une photo en « une » de l'intranet de 2 douaniers campés devant un mur de barbelés...

Comment espérer une seule seconde que les agents puissent maintenir un quelconque appétit pour leur administration ? En distribuant des primes au choix, en maintenant le jour de carence, en ôtant des jours de congé ? Bien vu...

Quelles sont les perspectives pour nos collègues de voir s'améliorer leurs conditions de travail ?

- pas au moyen du CHSCT, qui est en cours de suppression (la création des comités sociaux d'administration a été avalisée par la ministre Montchalin en conseil supérieur de la Fonction publique au mois de juillet dernier)

- pas plus grâce au statut du fonctionnaire, atomisé par la loi transformation de la fonction publique. La disparition de la plupart des CAP et leur remplacement par des réunions informelles dictatoriales présage de la gestion RH qui s'annonce dans les mois à venir, qui risque de rappeler le management de type Orange si nous n'y prenons garde collectivement.

- essayer de fuir les services via la rupture conventionnelle ou le télétravail ? Ces processus ne sont pas mis en place pour le bonheur des agents mais dans l'objectif de dégager de l'administration le plus de monde possible au moindre coût (et de préférence les personnels les moins rentable) et de faire de substantielles économies sur les mètres carrés de bureau en faisant travailler les salariés chez eux ou dans des espaces de « travail partagé ».

- espérer, malgré ces conditions d'exercices de missions dégradées, une promotion en terme de carrière ? Peine perdue, tant les quotas de promos sont rachitiques (par exemple, 22 promotions de C en en B à l'échelle nationale à la Douane ...).

L'étau se resserre sur les fonctionnaires, aux Finances comme ailleurs. Le recours massif aux contractuels qui se met en œuvre depuis le début de l'année présage un avenir « à la France Télécom » en matière de gestion humaine. L'objectif de baisse du coût du travail et de précarisation est clair, il creuse irrémédiablement le fossé entre les agents et leurs cadres supérieurs, moins impactés et mieux « intéressés » aux réorganisations.

Avant de conclure, nous souhaiterions tout de même revenir sur un certain nombre de questions concrètes concernant la vie quotidienne au sein de nos administrations :

Sur les questions diverses posée par écrit à l'issue du CHSCT du 10 septembre :

- nous vous avons demandé les avenants au contrat ISS relatif aux compléments de nettoyages induits par la pandémie, pas une publicité pour la société ISS. Nous n'allons tout de même pas saisir la CADA pour obtenir ceci ? Ou bien certains craignent-ils que ne paraisse au grand jour que l'argent de l'État est dépensé sans contrôle et sans contrepartie du service fait dans nos services ?

- sur les commissions d'enquête relatives aux trois procédures d'alertes déposées au printemps, vous nous renvoyez à une note de service du 1^{er} juillet 2020 qui précise leurs conditions d'organisations et notamment la programmation à l'ordre du jour lors du « prochain CHSCT ». Nous nous sommes réunis le 10 septembre sans que cette question soit évoquée, et sans notre question diverses, où en serions-nous aujourd'hui sur le sujet ? Dans le secteur privé, duquel nous

nous rapprochons (hélas) de jour en jour, cela s'appelle un délit d'entrave (article L. 2317-1 du Code du travail) et peut être sanctionné d'une amende de 7500 euros.

- nous avons demandé que les questions relatives au financement via le budget soient posées de manière exceptionnelle par courriel. Or, cette vilaine habitude continue allègrement. Nous exigeons que soient examinées dans cette séance les dépenses qui ont été proposées depuis le CHSCT du 10 septembre, afin que le débat puisse avoir lieu sur un certain nombre d'entre elles. Le CHSCT n'est pas une simple instance où l'on valide les dépenses mais l'endroit où a lieu le débat sur le travail, ses conditions d'hygiènes et de sécurité pour les agents. Ceux qui tentent de lui ôter ceci par de tels agissements contribuent, de fait, à son affaiblissement.

Nous espérons avoir l'occasion d'évoquer avec vous les errements locaux de chefs de service douaniers mettant une pression inacceptable sur les agents demandeurs de convention simplifiées de télétravail réduites arbitrairement à un jour, au mépris de toutes les circulaires gouvernementales dont celle du 1^{er} octobre dernier, on ne peut plus claire. Nous en avons déjà fait le constat à la DNSCE cet été, où les pressions continuent pourtant pour limiter le télétravail.